

Hauts-de-France, Nord
Rubrouck
271 route de Broxeele

École maternelle de Rubrouck, autrefois école de filles

Références du dossier

Numéro de dossier : IA59005953
Date de l'enquête initiale : 2025
Date(s) de rédaction : 2025
Cadre de l'étude : inventaire topographique canton de Cassel
Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : école, école maternelle
Genre du destinataire : de filles
Destinations successives : école maternelle

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en village
Références cadastrales : 2025, A, 388,389

Historique

L'actuelle école maternelle de Rubrouck correspond à l'ancienne école de filles, dont la création s'inscrit dans le mouvement de structuration de l'enseignement primaire dans la seconde moitié du XIX^e siècle.

En 1869, le conseil municipal exprime le besoin impérieux de construire un établissement scolaire destiné aux filles, alors inexistant dans la commune. Le projet est engagé sans subventions. La conception et la direction des travaux sont confiées à Léonard Barbier, architecte à Hazebrouck, tandis que l'exécution revient à l'entrepreneur Louis Coolen, établi à Cassel. Le coût de l'opération s'élève à 15 750 francs.

Le projet architectural est formalisé dès le 12 octobre 1869 par Léonard Barbier, qui dresse les plans de l'édifice (ill.). La construction fait appel à des matériaux traditionnels de qualité, avec une maçonnerie en brique, des seuils et appuis en pierre de taille de Tournai, des sols en carreaux de terre cuite grise de Belgique, une charpente en sapin rouge et une couverture en pannes vernies rouges. Les travaux s'achèvent avec la réception du bâtiment en 1873, marquant la mise en service de l'école de filles dans des conditions adaptées aux normes de l'époque (AD Nord : 2 O 516 / 26).

Par sa création relativement précoce et par l'investissement qu'elle représente, cette école témoigne de la volonté municipale de développer l'enseignement féminin dans le cadre des politiques éducatives du XIX^e siècle.

Période(s) principale(s) : 3e quart 19e siècle ()

Dates : 1873 (daté par source)

Auteur(s) de l'oeuvre : Léonard Barbier (architecte, attribution par source), Louis Coolen (entrepreneur, attribution par source)

Description

Le bâtiment se développe selon un plan allongé, implanté parallèlement à la voie.

L'édifice est construit en brique rouge et s'élève principalement sur un rez-de-chaussée, correspondant aux salles de classe, complété à ses extrémités par deux pavillons légèrement saillants traités en pignon sur rue. Ces pavillons, plus élevés, comportent un étage et participent à la hiérarchisation de la façade, marquant probablement d'anciennes fonctions spécifiques (logement ou locaux annexes).

La façade principale est ordonnancée en une série régulière de travées, rythmée par de hautes baies rectangulaires destinées à assurer un éclairage abondant des classes. Ces ouvertures sont surmontées de linteaux en arc segmentaire en brique, avec un léger décor de briques saillantes formant bandeaux. Les appuis de fenêtres sont en pierre.

Un cordon horizontal de briques en ressaut court sous la corniche et souligne la ligne de séparation entre le mur et la toiture. La corniche débordante, portée par de petits modillons réguliers, constitue un élément soigné de finition et protège les élévations. On observe également un discret jeu de briques décoratives dans les parties hautes, notamment sous forme de frises ou de panneaux légèrement en retrait.

L'accès principal, situé vers le centre de la façade, est matérialisé par une porte surélevée accessible par un perron.

La couverture est assurée par une toiture à longs pans en pannes flamandes, percée ponctuellement de châssis de toit. Les pignons des pavillons latéraux, découverts et encadrés de rives saillantes, sont percés de baies à l'étage et couronnés par des souches de cheminée en brique, renforçant la verticalité de ces éléments.

L'ensemble présente une architecture fonctionnelle et homogène, où la régularité des ouvertures, la qualité de la mise en œuvre de la brique et la discrétion du décor traduisent les principes de l'architecture scolaire de la Troisième République, alliant lisibilité, hygiène (lumière, volume) et représentation institutionnelle mesurée.

Eléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : brique

Matériau(x) de couverture : tuile flamande

Plan : plan rectangulaire régulier

Étage(s) ou vaisseau(x) : 1 étage carré, étage de comble

Type(s) de couverture : toit à deux pans de plan massé, pignon découvert ; toit en pavillon

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété de la commune

Références documentaires

Documents d'archive

- AD Nord. Série O ; 2 O 516 : 54/1- 81. Affaires communales - Rubrouck
AD Nord. Série O ; 2 O 516 : 81/1-81. Affaires communales - Rubrouck.
AD Nord : 2 O 516 (1 à 81)

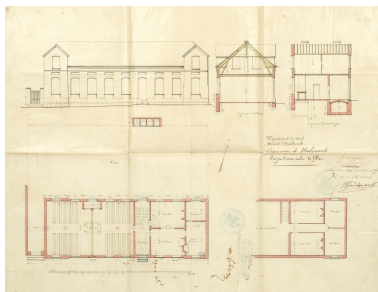
Documents figurés

- COMITE FLAMAND DE FRANCE. [non coté]. [Album de photographies en noir et blanc]. Hazebrouck : [ca 1970].
Comité Flamand de France - Bibliothèque

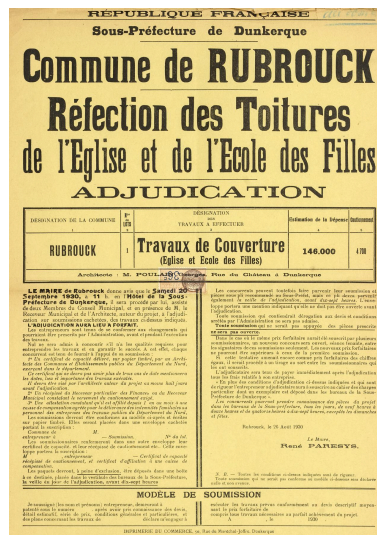
Illustrations



Rubrouck (Nord) - École de filles, carte postale, 1913 (coll. Comité flamand de France).
Repro. Delphine Volto Jourdan
IVR32_20255900369NUCAB



Commune de Rubrouck, projet d'une école de filles, plan dressé par Léonard BARBIER, architecte à Hazebrouck, le 12 octobre 1869 (AD Nord : 2 O 516 / 26).
Repro. Delphine Volto Jourdan
IVR32_20255901252NUCA



Commune de Rubrouck, réfection des toitures de l'église et de l'école de filles, affiche d'adjudication, 26 août 1930 (AD Nord : 2 O 516 / 26).
Repro. Delphine Volto Jourdan
IVR32_20255901264NUCA



Vue de l'école depuis le nord-est.
Phot. Delphine Volto Jourdan
IVR32_20255900910NUCA



Vue depuis le nord-ouest.
Phot. Delphine Volto Jourdan
IVR32_20255900911NUCA



Façade principale sur rue.
Phot. Delphine Volto Jourdan
IVR32_20255900913NUCA



Bâtiment principal, façade sur cour.
Phot. Delphine Volto Jourdan
IVR32_20255901122NUCA



Façade sur cour. Aile est.
Phot. Delphine Volto Jourdan
IVR32_20255901126NUCA



Vue générale de la cour
(extension XXe siècle).
Phot. Delphine Volto Jourdan
IVR32_20255901123NUCA



Cour de l'école. Préau.
Phot. Delphine Volto Jourdan
IVR32_20255901124NUCA



Vue générale de la cour
vers l'église en arrière-plan.
Phot. Delphine Volto Jourdan
IVR32_20255901125NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :

Le canton de Cassel : le territoire de la commune de Rubrouck (IA59005738) Hauts-de-France, Nord, Rubrouck

Oeuvre(s) contenue(s) :

Auteur(s) du dossier : Nicolas Tachet

Copyright(s) : (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général



Rubrouck (Nord) - École de filles, carte postale, 1913 (coll.Comité flamand de France).

Référence du document reproduit :

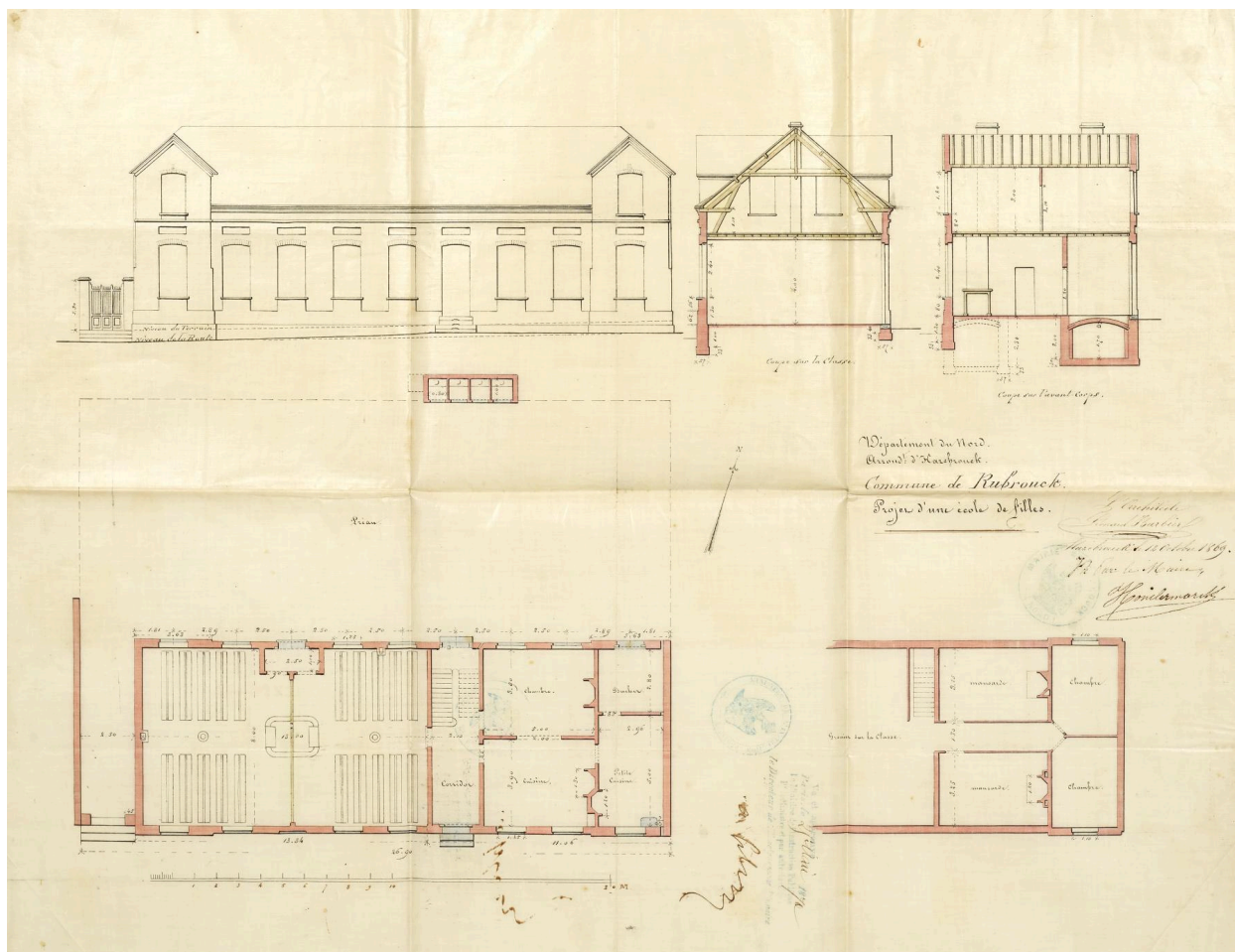
- COMITE FLAMAND DE FRANCE. [non coté]. [Album de photographies en noir et blanc]. Hazebrouck : [ca 1970].
Comité Flamand de France - Bibliothèque

IVR32_20255900369NUCAB

Auteur de l'illustration (reproduction) : Delphine Volto Jourdan

Date de prise de vue : 2025

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Comité Flamand de France
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Commune de Rubrouck, projet d'une école de filles, plan dressé par Léonard BARBIER, architecte à Hazebrouck, le 12 octobre 1869 (AD Nord : 2 O 516 / 26).

Référence du document reproduit :

- **AD Nord. Série O ; 2 O 516 : 54/1- 81. Affaires communales - Rubrouck**
AD Nord. Série O ; 2 O 516 : 81/1-81. **Affaires communales - Rubrouck.**
AD Nord : 2 O 516 (1 à 81)

IVR32_20255901252NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Delphine Volto Jourdan

Date de prise de vue : 2025

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Sous-Préfecture de Dunkerque

Commune de RUBROUCK

Réfection des Toitures de l'Eglise et de l'Ecole des Filles

ADJUDICATION

DESIGNATION DE LA COMMUNE	N° des LOTS	DESIGNATION DES TRAVAUX A EFFECTUER	Estimation de la Dépense	Cautonnement
RUBROUCK	1	Travaux de Couverture (Eglise et Ecole des Filles)	146.000	4 700

Architecte : M. POULAIN Georges, Rue du Château à Dunkerque

LE MAIRE de Rubrouck donne avis que le **Samedi 20 Septembre 1930, à 11 h.** en l'**Hôtel de la Sous-Préfecture de Dunkerque**, il sera procédé par lui, assisté de deux Membres du Conseil Municipal, et en présence de M. le Receveur Municipal et de l'Architecte, auteur du projet, à l'adjudication sur soumissions cachetées, des travaux ci-dessus indiqués.

L'ADJUDICATION AURA LIEU A FORFAIT.

Les entrepreneurs sont tenus de se conformer aux changements qui pourraient être prescrits par l'Administration, avant et pendant l'exécution des travaux.

Nul ne sera admis à concourir s'il n'a les qualités requises pour entreprendre les travaux et en garantir le succès. A cet effet, chaque concurrent est tenu de fournir à l'appui de sa soumission :

1° Un *certificat de capacité délégué, sur papier timbré, par un Architecte des Communes et Etablissements publics du Département du Nord, exerçant dans le département.*

Ce *certificat qui ne devra pas avoir plus de trois ans de date mentionnera les dates, lieu et importance des travaux exécutés.*

Il *devra être visé par l'architecte auteur du projet au moins huit jours avant l'adjudication.*

2° Un *récépissé du Receveur particulier des Finances ou du Receveur Municipal constatant le versement du cautionnement exigé.*

3° Une *attestation constatant qu'il est affilié depuis 1 an au moins à une caisse de compensation agréée pour la délivrance des indemnités familiales au personnel des entreprises des travaux publics du Département du Nord.*

Les soumissions devront être conformes au modèle ci-après et *scellées sur papier timbré.* Elles seront placées dans une enveloppe cachetée portant la suscription :

M. — Soumission. N° du lot.

Les soumissionnaires renfermeront dans une autre enveloppe leur *certificat de capacité, et leur récépissé de cautionnement etc.* Cette enveloppe portera la suscription :

M. — Certificat de capacité
récépissé de cautionnement, et certificat d'affiliation à une caisse de compensation.

Les paquets devront, à peine d'exclusion, être déposés dans une boîte à ce destinée, placée dans le vestibule des bureaux de la Sous-Préfecture, la veille du jour de l'adjudication, avant dix-sept heures

Les concurrents peuvent toutefois faire parvenir leur soumission et pièces sous pli recommandé au Sous-Prefet, mais ce pli devra parvenir également la veille de l'adjudication, avant dix-sept heures. L'enveloppe portera une mention indiquant qu'elle ne doit pas être ouverte avant l'adjudication.

Toute soumission qui contiendrait dérogation aux devis et conditions arrêtés par l'Administration ne sera pas admise.

Toute soumission qui ne serait pas appuyée des pièces prescrites ne sera pas ouverte.

Dans le cas où le même prix forfaitaire aurait été souscrit par plusieurs soumissionnaires, un nouveau concours sera ouvert, séance tenante, entre les signataires de ces soumissions seulement. Les nouveaux prix forfaitaires ne pourront être supérieurs à ceux de la première soumission.

Si cette tentative amenait encore comme prix forfaitaires des chiffres égaux, il serait procédé à un tirage au sort entre les soumissionnaires qui les ont souscrits.

L'adjudicataire sera tenu de payer immédiatement après l'adjudication tous les frais relatifs à son entreprise.

« En plus des conditions d'adjudication ci-dessus indiquées et qui sont de rigueur l'entrepreneur adjudicataire aura à souscrire au cahier des charges particulier dont un exemplaire est déposé dans les bureaux de la Sous-Préfecture de Dunkerque ».

Les concurrents pourront prendre connaissance des pièces du projet dans les bureaux de la Sous-préfecture, tous les jours, de neuf heures à douze heures et de quatorze heures à dix-sept heures, exceptés les dimanches et fêtes.

Rubrouck, le 26 Août 1930

Le Maire,
René PARESYS.

MODÈLE DE SOUMISSION

Je soussigné (les nom et prénoms) entrepreneur, demeurant à _____
patenté sous le numéro _____ après avoir pris connaissance des devis,
détail estimatif, série de prix, conditions générales et particulières, et
des plans concernant les travaux de _____ déclare m'engager à
exécuter les travaux prévus conformément au devis descriptif moyen-
nant le prix forfaitaire de _____
compris tous travaux nécessaires au parfait achèvement du projet.
A _____ le _____ 1930

IMPRIMERIE DU COMMERCE, 50, Rue du Maréchal-Joffre, Dunkerque

Commune de Rubrouck, réfection des toitures de l'église et de l'école de filles, affiche d'adjudication, 26 août 1930 (AD Nord : 2 O 516 / 26).

Référence du document reproduit :

- AD Nord. Série O ; 2 O 516 : 54/1- 81. Affaires communales - Rubrouck
AD Nord. Série O ; 2 O 516 : 81/1-81. Affaires communales - Rubrouck.
AD Nord : 2 O 516 (1 à 81)

IVR32_20255901264NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Delphine Volto Jourdan

Date de prise de vue : 2025

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de l'école depuis le nord-est.

IVR32_20255900910NUCA

Auteur de l'illustration : Delphine Volto Jourdan

Date de prise de vue : 2025

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue depuis le nord-ouest.

IVR32_20255900911NUCA

Auteur de l'illustration : Delphine Volto Jourdan

Date de prise de vue : 2025

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Façade principale sur rue.

IVR32_20255900913NUCA

Auteur de l'illustration : Delphine Volto Jourdan

Date de prise de vue : 2025

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Bâtiment principal, façade sur cour.

IVR32_20255901122NUCA

Auteur de l'illustration : Delphine Volto Jourdan

Date de prise de vue : 2025

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Façade sur cour. Aile est.

IVR32_20255901126NUCA

Auteur de l'illustration : Delphine Volto Jourdan

Date de prise de vue : 2025

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue générale de la cour (extension XXe siècle).

IVR32_20255901123NUCA

Auteur de l'illustration : Delphine Volto Jourdan

Date de prise de vue : 2025

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Cour de l'école. Préau.

IVR32_20255901124NUCA

Auteur de l'illustration : Delphine Volto Jourdan

Date de prise de vue : 2025

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue générale de la cour vers l'église en arrière-plan.

IVR32_20255901125NUCA

Auteur de l'illustration : Delphine Volto Jourdan

Date de prise de vue : 2025

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation